

**DELIBERATION N° 19/015 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU CENTRE
DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE MOBILIER
DE CORSE (CCRPMC) DE CALVI**

SEANCE DU 21 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 8 février 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. François BERNARDI à M. Joseph PUCCI
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Santa DUVAL
Mme Muriel FAGNI à Mme Frédérique DENSARI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul LEONETTI à Mme Julie GUISEPPI
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Paulu Santu PARIGI
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Pierre POLI à M. Paul MINICONI
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Catherine RIERA à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - titre VII,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour le patrimoine,
- VU** la délibération n° 18/392 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 approuvant le règlement des aides pour le patrimoine,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avoir accepté de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence, dans des délais abrégés,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du rapport d'activités 2018 du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse (CCRPMC), tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 21 février 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2019/O1/045**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 21 ET 22 FÉVRIER 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU CENTRE DE
CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE
MOBILIER DE CORSE (CCRPMC) DE CALVI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Avant-propos

Le présent rapport a pour objet de rappeler les conditions d'ouverture et le travail réalisés depuis la mise en œuvre du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse (CCRPMC) à Calvi.

La Collectivité de Corse possède depuis 1991, des compétences dans le domaine de la culture et du patrimoine qui ont été renforcées par la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse et lors de la création de la collectivité de Corse, au 1^{er} janvier 2018. En ce qui concerne le Patrimoine, elle assure une politique de conservation grâce à :

- La gestion directe de sites, de monuments et d'institutions patrimoniales.
- L'aide technique et financière apportée aux communes.
- La programmation des travaux sur les monuments ou sur les objets protégés au titre des Monuments historiques, classés ou inscrits, lui conférant un rôle opérationnel unique suite au transfert de compétences depuis 2002.

Elle a renforcé son implication en s'engageant dès 2007, dans la création d'un Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse (CCRPMC).

Celui-ci devait avoir pour objectif d'apporter une ingénierie technique et scientifique aux collectivités locales en assurant des missions de conseils, d'interventions sur le terrain, ou l'accueil, dans un environnement adapté, d'œuvres en conservation-restauration.

Après l'abandon des bâtiments par l'armée, c'est en juillet 2006 que la Collectivité Territoriale de Corse fait l'acquisition du fort Charlet, l'année suivante est lancé le concours de maîtrise d'œuvre remporté par les architectes Hugues Fontenas et Isabelle Latappy avec comme architecte d'opération Vincent Delmas. Le chantier débute en 2012 et s'achève en 2014. Les travaux de restauration du bâtiment et la construction neuve offrent une structure de 2 300 m² située à l'intérieur de l'enceinte fortifiée et comprenant à part équivalente une partie médiation et un pôle technique.

A notre arrivée, nous avons trouvé une structure pleine de potentialité mais non exploitée. Nous nous sommes attachés à doter ce centre d'un projet d'établissement.

Ainsi, depuis 2016, nous avons procédé au recrutement d'une directrice et remobilisé les agents désireux de s'investir autour d'un projet au service de la Corse et des corses en leur donnant les moyens nécessaires.

Nous avons réalisé les aménagements extérieurs, équipé les ateliers de restauration et de médiation et rédigé un programme scientifique et culturel. Ainsi en ce mois de février 2019, nous inaugurons un outil remarquable et qui propose une architecture intégrée et moderne.

Les ateliers sont déjà en activité avec la restauration d'œuvres majeures, comme les tableaux de la collection Fesch de la ville de Corti, la fameuse statue de la Madunuccia de la cathédrale d'Aiacciu ou encore les toiles du château de la Punta.

Avec cet équipement, la Collectivité de Corse est en mesure de développer sa politique patrimoniale telle que définie dans la feuille de route votée par l'Assemblée de Corse le 22 septembre 2017. Ainsi, les 30 à 40 000 objets d'intérêt patrimonial que renferme la Corse pourront enfin être répertoriés, étudiés, restaurés, valorisés et transmis dans des conditions exemplaires. C'est une étape importante dans le processus de réappropriation par tous les Corses de leur patrimoine, comme nous l'avons à plusieurs reprises exprimé.

La médiation auprès du jeune public est d'ailleurs une des priorités du Centre, notamment au travers de supports pédagogiques bilingues.

Perspectives

Le Centre projette de se renforcer au niveau de son organisation, en devenant un service à part entière au sein de la Direction adjointe de l'Action patrimoniale, en se dotant d'un règlement intérieur et en mettant en place des conventions entre la CdC et les restaurateurs.

Il mènera également des actions de communication auprès des collectivités et du public, développera la médiation sur le patrimoine et ses métiers.

Son ambition est de devenir un référent dans le domaine de la conservation et la restauration des collections des musées de Corse.

En outre, son plan de développement passe par :

- La création d'une base de données File Maker - (création de poste de documentaliste).
- La formation des agents en conservation préventive (convention CICRP de Marseille).
- L'établissement d'un partenariat de recherches avec l'Université de Corse.
- L'équipement en matériel d'analyses (entomologie et analyse de couches picturales).
- L'accueil de manifestations (colloques, conférences, expositions) dans le domaine du patrimoine : Histoire de l'art, archéologie, sciences humaines et sociales.
- La programmation d'une nouvelle exposition pour janvier 2020.
- Création d'un projet européen transfrontalier des centres de conservation.
- Le développement de partenariats avec l'Université de Corse et les Centres de conservation et de restauration du patrimoine mobilier en France et en Italie (Marseille, Perpignan, Sassari, etc.).
- Les actions de médiation auprès des scolaires.

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne les actions menées pour finaliser la mise en place opérationnelle du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier Corse (CCRPMC), à partir des orientations envisagées dès sa création.

La Collectivité de Corse possède depuis 1991 des compétences dans le domaine de la culture et du patrimoine qui ont été renforcées par la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, et lors de la création de la Collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018.

En ce qui concerne le Patrimoine, la CdC assure une politique de conservation grâce à :

- La gestion directe de sites, de monuments et d'institutions patrimoniales.
- L'aide technique et financière apportée aux communes.
- La programmation des travaux sur les monuments ou sur les objets protégés au titre des Monuments historiques, classés ou inscrits, lui conférant un rôle opérationnel unique suite au transfert de compétences depuis 2002.

Elle a renforcé cet appui en créant, en 2009, un Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier Corse (CCRPMC) dans le Fort Charlet, à Calvi.

Celui-ci a pour objectif d'apporter une ingénierie technique et scientifique aux collectivités en assurant des missions de conseils, d'interventions sur le terrain, ou l'accueil, dans un environnement adapté, d'œuvres en conservation-restauration.

L'instauration de la collectivité unique et la volonté affichée de s'impliquer dans la préservation du patrimoine confèrent un rôle de premier plan au CCRPMC.

Les travaux de réhabilitation et de construction du CCRPMC ont débuté en janvier 2012 et la livraison du bâtiment a été effectuée en janvier 2015.

Le poste vacant de responsable scientifique a été publié en 2015 et le recrutement a été fait en février 2017.

Le Centre a œuvré dans la mise en place de ses différentes missions depuis février 2017. Ces missions de conservation-restauration et valorisation sont interdépendantes et nécessaires à la connaissance de notre patrimoine mobilier insulaire.

Des ateliers, des réserves et une salle d'exposition ont été équipés pour recevoir les œuvres dans les meilleures conditions de conservation. Le site a été sécurisé par l'installation d'alarmes et de caméras de vidéosurveillance.

Des procédures administratives ont été actées pour l'accueil des œuvres au sein des locaux, incluant notamment la responsabilité, l'assurance des biens et la durée du séjour.

À ce jour, le CCRPMC a signé plusieurs conventions avec des communes de Corse et compte dans ses réserves :

- Le fond documentaire A Bandera,
- 33 tableaux de la ville de Corti,

- l'ensemble des textiles liturgiques de la commune de Santu Niculaiu,
- les 3 tableaux du château de la Punta
- un banc d'église du 17^{ème} siècle, de la commune de Bastia.

D'autres conventions sont en cours de procédure. Les conventionnements permettent d'acter les obligations et les responsabilités respectives de la CdC et des collectivités pour la mise à disposition des espaces et des ressources humaines du CCRPMC.

En 2018, le centre est intervenu sur 14 missions de diagnostic sanitaire concernant des objets, des collections et/ou l'environnement des collections.

Le CCRPMC examine et traite les demandes de subventions du patrimoine mobilier.

Il a présenté en 2018, deux délibérations regroupant l'ensemble des demandes retenues pour un montant affecté de 290 668 € HT.

Le CCRPMC a également réalisé deux marchés de restauration en maîtrise d'ouvrage sur des œuvres de la cathédrale d'Aiacciu, dont l'orgue et surtout la statue de la Madunuccia qui est la première œuvre restaurée au sein des ateliers, depuis le mois de décembre 2018.

Concernant la valorisation, l'année 2018 a permis de finaliser la création de supports pédagogiques bilingues, uniques dans le domaine de la conservation-restauration.

Le CCRPMC est prêt à accueillir des élèves pour la visite guidée intitulée le voyage d'Angelo et l'atelier « A l'intérieur de la peinture ».

Pour faire suite à l'exposition « Le patrimoine remarquable des églises de Corse » réalisée en 2017, le CCRPMC propose cette année une exposition intitulée « Du fort au centre, l'histoire d'un lieu ».

Nous avons souhaité remonter à l'origine des deux forts, Muzzellu et Turretta. Il nous a semblé opportun de parler du passé pour envisager l'avenir, celui du CCRPMC.

Cette exposition devient ainsi un pont, un passage d'une époque à une autre : « da u Forte à u Centru ».

La transformation architecturale du bâtiment n'a pas fait « table rase du passé ».

Bien au contraire, en s'appuyant sur les caractéristiques militaires du site, nous avons reconverti cette friche pour lui donner pleinement une nouvelle fonction.

Il vous est proposé aujourd'hui de prendre acte des documents qui nous ont été transmis par le CCRPMC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Rapport d'activités 2018

CENTRE DE CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE
MOBILIER DE CORSE

CCRPMC

Avant-propos

Le présent rapport a pour objet de rappeler les conditions d'ouverture et le travail réalisé depuis la mise en œuvre du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse (CCRPMC) à Calvi.

La Collectivité de Corse possède depuis 1991, des compétences dans le domaine de la culture et du patrimoine qui ont été renforcées par la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse et lors de la création de la Collectivité de Corse, au 1^{er} janvier 2018. En ce qui concerne le Patrimoine, elle assure une politique de conservation grâce à :

- La gestion directe de sites, de monuments et d'institutions patrimoniales.
- L'aide technique et financière apportée aux communes.
- La programmation des travaux sur les monuments ou sur les objets protégés au titre des Monuments historiques, classés ou inscrits, lui conférant un rôle opérationnel unique suite au transfert de compétences depuis 2002.

Elle a renforcé cet appui en créant, en 2009, un centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier corse (CCRPMC) dans le Fort Charlet, à Calvi. Celui-ci a pour objectif d'apporter une ingénierie technique et scientifique aux collectivités en assurant des missions de conseils, d'interventions sur le terrain, ou l'accueil, dans un environnement adapté, d'œuvres en conservation-restauration.

L'instauration de la collectivité unique et la volonté affichée de s'impliquer dans la préservation du patrimoine confèrent un rôle de premier plan au CCRPMC.

Le présent rapport retranscrit les actions menées en 2018 pour finaliser la mise en place opérationnelle du CCRPMC, à partir des orientations envisagées dès sa création.



Table des matières

Avant-propos.....	1
I. Ressources humaines du CCRPMC.....	3
II. Moyens administratifs.....	5
Assurance.....	5
Sécurité.....	5
Règlement intérieur.....	5
Procédures contractuelles.....	5
III. Moyens matériels.....	8
Equipement du CCRPMC.....	12
Travaux et ameublement de l'appartement pour l'accueil des prestataires.....	12
IV. Opérations de conservation.....	13
V. Opérations de restauration.....	17
Aide aux communes.....	17
Maîtrise d'ouvrage.....	19
VI. Valorisation.....	20
Médiation.....	20
Exposition.....	23
VII. Projets 2019.....	24

I. Ressources humaines du CCRPMC

Le CCRPMC de Calvi dépend de la direction du patrimoine et du Service conservation et restauration.

Il compte à ce jour 7 agents.

MISSIONS

Responsable scientifique

- Encadrement des agents du CCRPMC
- Suivi et mise en œuvre des missions administratives et scientifiques

Responsable administratif et financier du CCRPMC

- Instruction et gestion du budget du CCRPMC.
- Chargé de l'instruction et de la gestion financière des dossiers de demande de subvention (aide aux communes)

Agent filière administrative

- Chargé de l'instruction et de la gestion financière des dossiers de demande de subvention (aide aux communes)

Agent filière administrative

- Crée des outils de médiation
- Chargé de la conception, l'organisation et l'animation d'ateliers de médiation jeune public
- Aide au montage et surveillance des expositions du CCRPMC

Agent filière culturelle

- Chargé de la conservation préventive *in situ*
- Transport et conditionnement des œuvres
- Entretien du matériel de conservation et du véhicule de transport

- Aide au montage et surveillance des expositions du CCRPMC

Agent filière administrative

- Photographe
- Accueil du public et surveillance du CCRPMC lors de l'ouverture au public
- Aide au montage et surveillance des expositions du CCRPMC

Agent filière technique

- Entretien et maintenance du CCRPMC
- Gestion des prestataires de services pour l'entretien et la maintenance du CCRPMC.
- Accueil du public et surveillance au CCRPMC.
- Entretien et maintenance du bâtiment et des jardins.
- Aide au montage et surveillance des expositions du CCRPMC

II. Moyens administratifs

Assurance

Le centre assure actuellement les œuvres à partir de leur entrée dans les locaux. Nous avons une Assurance expositions et musées « **Tous risques expositions** » ainsi qu'une assurance responsabilité des collectivités territoriales qui assure **la responsabilité civile des personnels** : notamment pour la manipulation des œuvres au sein de nos locaux. Nous n'avons pas d'assurance lors de nos missions in situ.

Le véhicule affecté au transport des œuvres est couvert par **l'assurance automobile** des véhicules du parc de la CdC ; toutefois, les œuvres ne sont pas assurées pendant le transport.

Il conviendra donc d'ajuster nos assurances en fonction de nos missions spécifiques.

Sécurité

Nous avons réalisé en 2018, la mise en service de l'alarme sonore reliée à une entreprise de télésurveillance (CTS). Nous avons commandé auprès du service compétent, l'installation de caméras pour renforcer la sécurité au sein du bâtiment.

Règlement intérieur

Un règlement intérieur spécifique aux agents du CCRPMC et aux prestataires utilisant les ateliers a été rédigé. Celui-ci récapitule les dispositions d'accès et de sécurité pour le pôle conservation-restauration et le pôle médiation.

Il conviendra de présenter ce règlement en CT avant validation en CE.

Procédures contractuelles

Le CCRPMC peut être contacté :

par une collectivité relevant de la Collectivité de Corse :

A la demande des collectivités confrontées à une problématique de conservation-restauration afin de définir et de proposer des modalités d'intervention (*in situ* ou au centre)

par le dépôt d'un dossier en conservation-restauration :

En liaison avec la commission de subventionnement dont il est membre. Il pourra en amont, pendant ou en aval de l'opération vérifier les problématiques, diagnostics et solutions avancées afin de valider la conformité de la demande et l'utilisation des aides financières.

par la Collectivité de Corse dans le cadre de sa politique patrimoniale :

Dans le cadre de programmes à vocation thématique ou territoriale établis par la direction du patrimoine en liaison avec d'autres services (recherche et inventaire, valorisation, archéologie...).

Nous avons donc établi un principe de conventionnement en fonction des missions :

- Convention de *MISE EN RESERVE* : Accueil d'œuvres en conservation-restauration

Délibération n° 18/015 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 autorisant le Président du Conseil Exécutif à signer les conventions de stockage d'œuvres d'art au CCRPMC entre la Collectivité de Corse et les déposants.

Entre le Centre et la collectivité X

- *Objectif et nature de l'intervention*
- *Identification des espaces et moyens mis à disposition*
- *Responsabilité et assurance des biens stockés*
- *Durée de séjour*
- *Rapport de fin d'opération*

En 2018 nous avons établi 4 conventions de stockage avec les communes de Bastia, Curbara et Santu Niculaiu, ainsi qu'avec l'association A Bandera pour des besoins de traitement et de conditionnement.

Nous avons accueilli hors conventionnement les 3 tableaux du château de la Punta et la statue de la Madunuccia, ainsi que 33 tableaux du legs Fesch de la ville de Corti.

- Convention de *CONSERVATION/RESTAURATION* : Accueil d'un restaurateur

Entre le Centre et le prestataire restaurateur

- *Objectif, nature de l'intervention*
- *Accord et mandatement du maître d'ouvrage*
- *Identification des moyens mis à disposition du prestataire et conditions de leur usage*
- *Durée et modalités du séjour du prestataire*
- *Respect du règlement intérieur*
- *Rapport de fin d'opération, rapport du restaurateur pour la documentation, droits d'utilisation*

o Convention D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

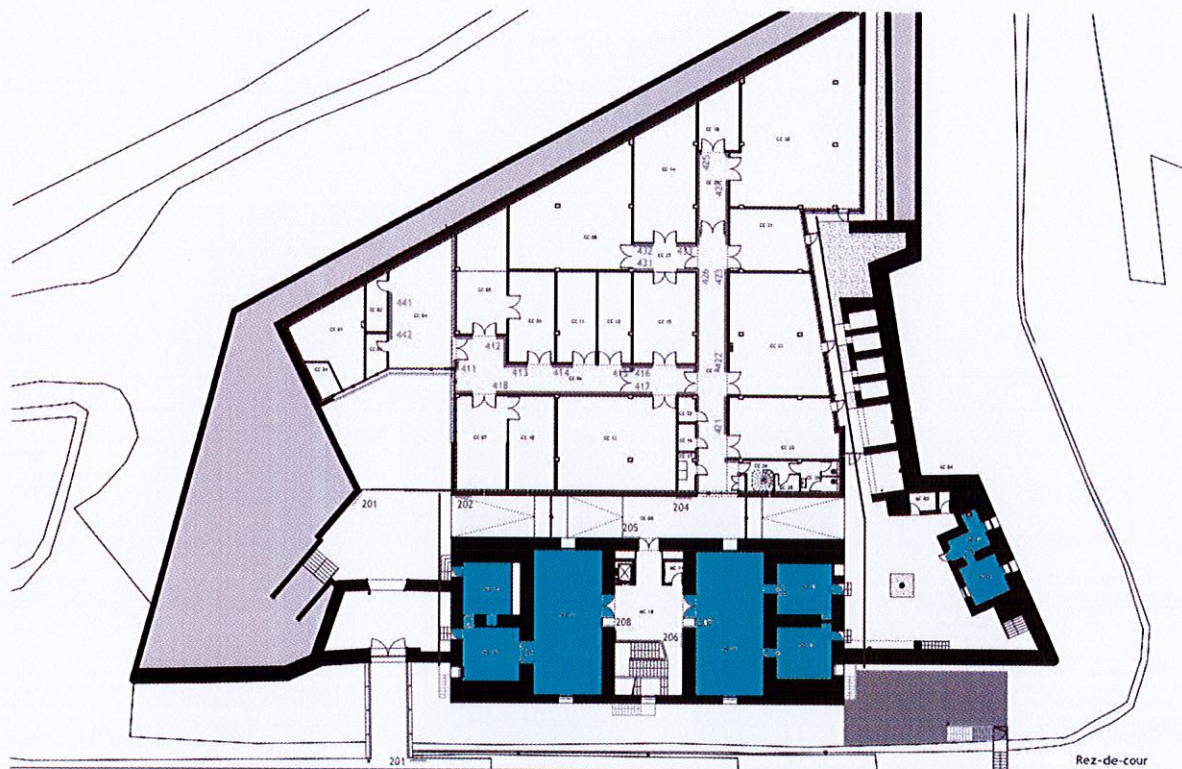
Entre le Centre et la collectivité X

- *Objectif et nature de l'intervention : mission de conservation*
- *Moyens mis en œuvre : équipe du centre, prestataire extérieur*
- *Responsabilité et assurance dans le cadre de ces interventions*
- *Durée de l'intervention*
- *Rapport de fin d'opération*
- *Coût de l'opération et modalités de financement*

III. Moyens matériels

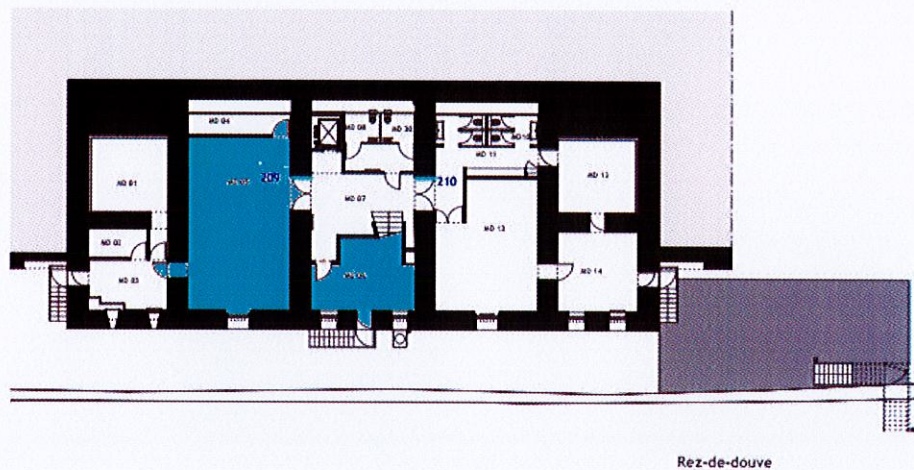
Le bâtiment est divisé en deux parties :

L'ADMINISTRATION ET LA MEDIATION CULTURELLE

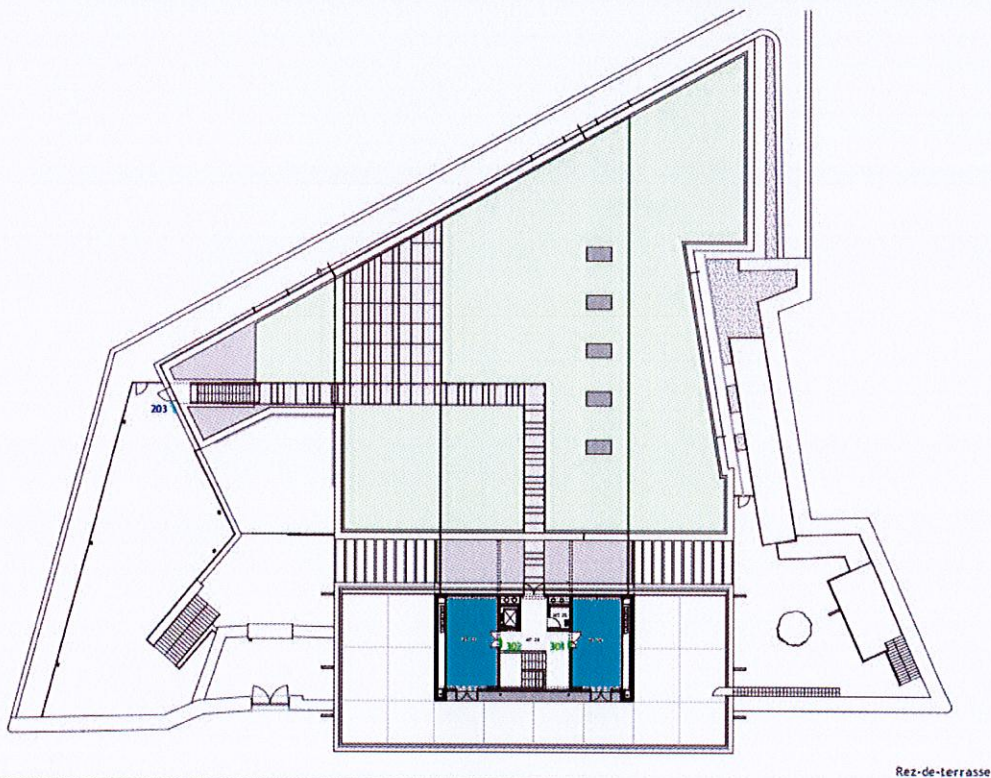


- BUREAUX ADMINISTRATIFS DU CCRPMC
- SALLE D'EXPOSITION
Un espace est dédié aux expositions. Celles-ci pourront s'articuler autour de la thématique du réseau des musées, les œuvres notables découvertes dans les communes, la présentation des travaux de restauration. Le but de ces expositions sera la valorisation du patrimoine mobilier de Corse.

- SALLE DE CONFERENCE :** Les conférences peuvent aborder des sujets divers, s'inscrivant dans le domaine du patrimoine mobilier et immobilier de Corse : Présentation des recherches et des réalisations en histoire de l'art, restauration, archéologie, etc.

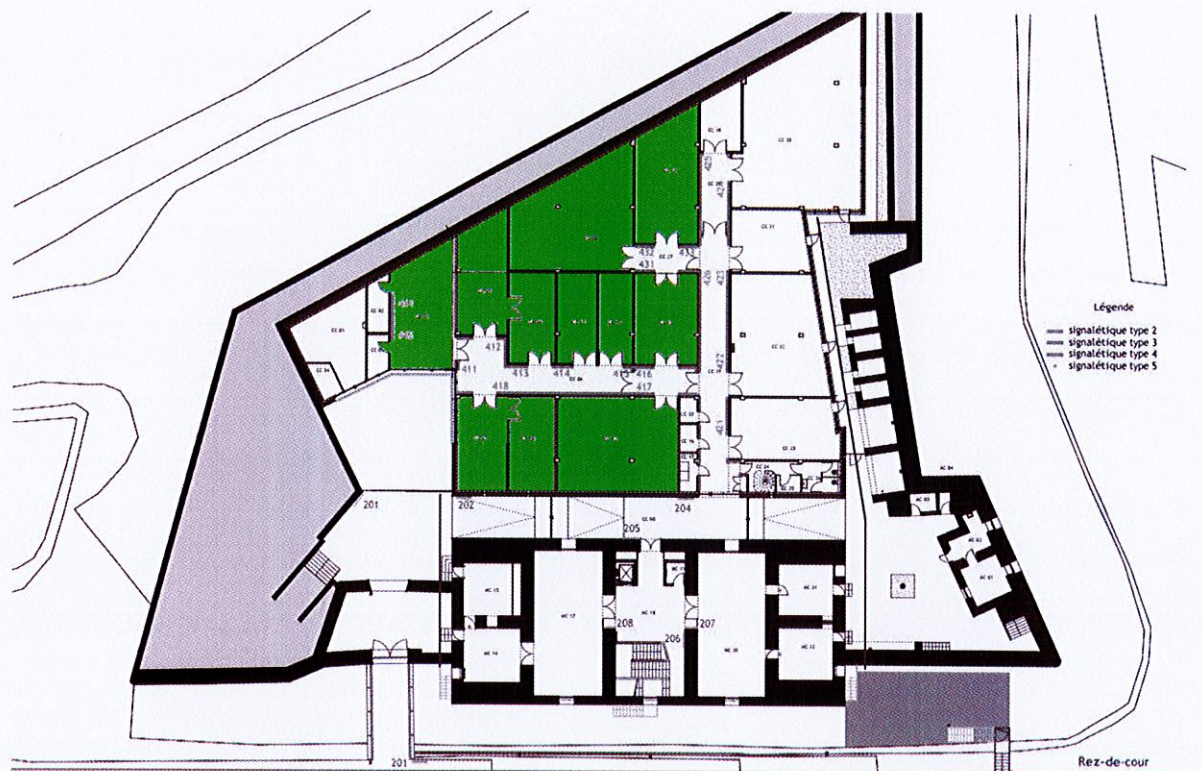


- ESPACE JEUNE PUBLIC :** Le centre a pour vocation d'accueillir des enfants afin de les sensibiliser au patrimoine par l'expérimentation de techniques artistiques et donc par une meilleure connaissance des matériaux de l'art. Dans un esprit ludique, nous leur faisons découvrir les enjeux de la conservation-restauration.



LES ATELIERS

- CONSERVATION



Le C.C.R.P.M.C. est chargé du conditionnement et de l'anoxie si une infestation active est décelée.

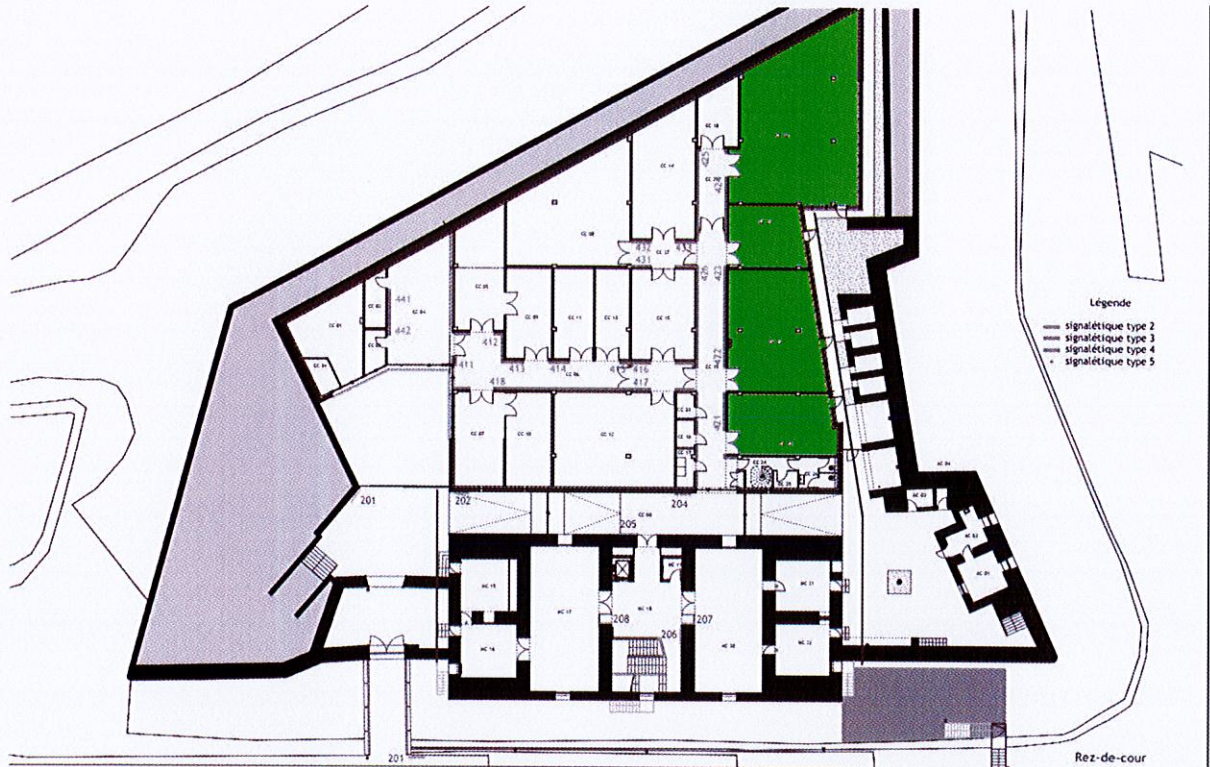
Un atelier de photographies permet la réalisation de prises de vue en lumière normale, rasante et UV des œuvres. Ces photographies attestent de l'état sanitaire des objets à un moment donné. Elles constituent une archive, mais également un document de travail pour les restaurateurs et les futurs conservateurs, afin qu'ils puissent contrôler l'évolution matérielle des objets.

Le centre possède des réserves sécurisées assurant un environnement stable pour la conservation d'œuvres d'art. La priorité est accordée au stockage des œuvres communales, lorsque les conditions de conservation in situ présentent un risque pour l'œuvre.

Les réserves sont des zones de stockage temporaires dont l'usage est acté par une convention.

La conservation des œuvres consiste également en la rédaction de constats d'état et au besoin d'interventions de conservation curative.

• **RESTAURATION**



Le C.C.R.P.M.C. dispose d'ateliers modernes et équipés pour les spécialités restauration de peintures, sculptures, céramiques/verres, textiles et métaux.

Les œuvres à restaurer sont déterminées avec une année d'avance, lors des prospections sur le terrain.

Les communes propriétaires peuvent faire restaurer au C.C.R.P.M.C les objets présentant un grand intérêt patrimonial. Les restaurateurs présentant les meilleures réponses techniques sont sélectionnés et rémunérés par les communes propriétaires, avec une aide de la CdC pouvant s'élever à 80 %. Un hébergement est prévu pour les prestataires.

Équipement du CCRPMC

Le Centre a donc œuvré dans la mise en place de ses différentes missions, de conservation-restauration et de valorisation, missions interdépendantes et nécessaires à la connaissance de notre patrimoine.

Des ateliers, des réserves et une salle d'exposition ont été équipés pour recevoir les œuvres dans les meilleures conditions de conservation. Le site a été sécurisé par la mise en fonction des alarmes et l'installation de caméras de vidéosurveillance.

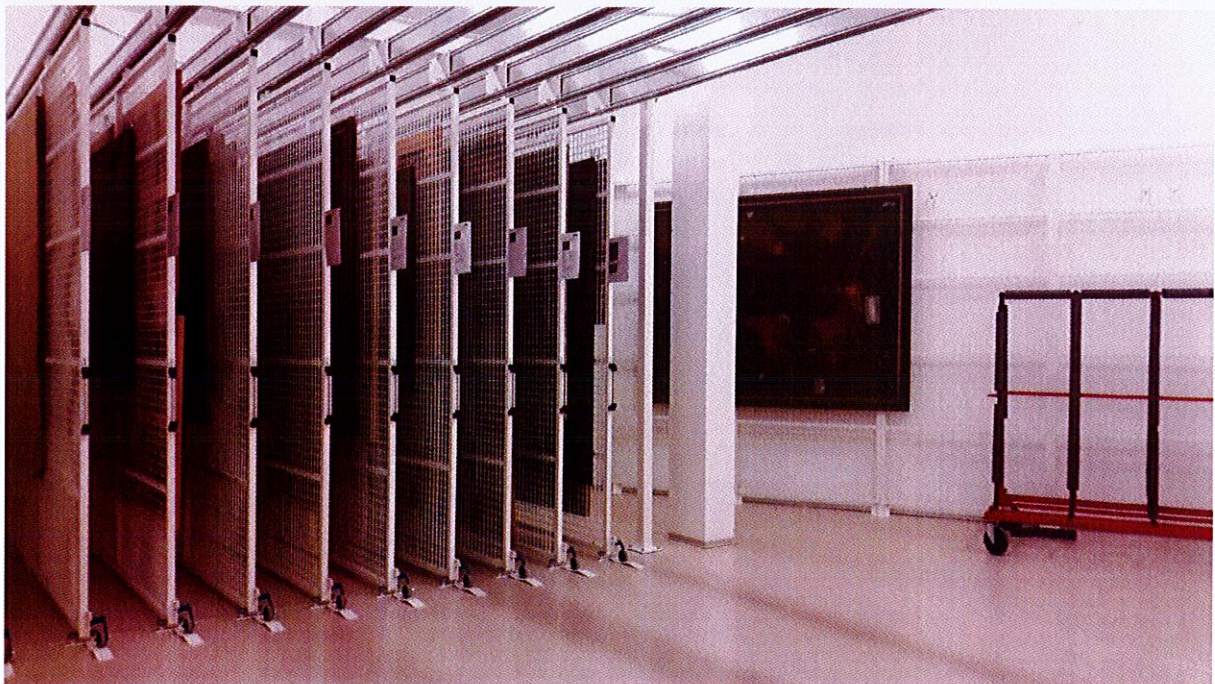
Investissement

Marché équipement spécialisé pour un montant de **82 247,04 € HT**

- Equipement des ateliers
- Equipement muséographique
- Equipement des réserves

Marché ameublement UGAP pour un montant de **16 118,75 € HT**

- Equipement de la salle de conférence
- Equipement de l'open-space
- Equipement de la zone pique-nique



Fonctionnement

Achat de matériel et consommable divers pour un montant de **5 122,74 € HT**

Travaux et ameublement de l'appartement pour l'accueil des prestataires

Cet appartement nous permettra d'offrir le logement aux restaurateurs travaillant au CCRPMC, ce qui

réduira les problématiques de concurrence et de frais d'hébergement. Marché de travaux et ameublement en cours pour un montant de **16 000 € HT**

IV. Opérations de conservation

Il s'agit de tout conseil, analyse de situation, aide aux procédures telle que : élaboration des cahiers des charges, démarche méthodologique visant à la mise en place d'interventions de conservation-restauration.

Ces notions peuvent impliquer des missions au contenu très varié en fonction de la nature du patrimoine et des diverses problématiques rencontrées.

Notre équipe est intervenue pour différentes missions de diagnostic sanitaire sur des objets ou sur l'environnement des collections. L'ensemble des missions 2018 est relaté dans le tableau en annexe II.

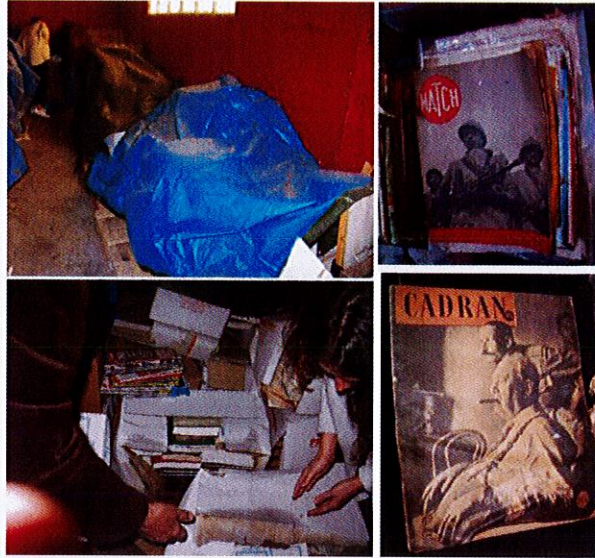
COMMUNE	NATURE DE L'INTERVENTION
---------	--------------------------

<p>OCHJATANA</p>	<p>Constat environnemental</p> <p>Rédaction d'un cahier des charges pour la restauration de la statue de Saint Barthelemy</p> <p>Mission de conditionnement de l'orfèvrerie</p>
-------------------------	---



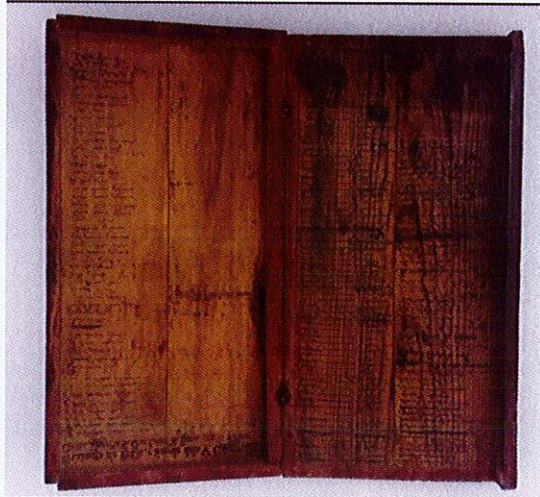
ALERIA

Diagnostic d'une collection
Prise en charge des archives pour mise hors péril



**BASTIA
ARCHIVES**

Traitement insecticide par le froid d'une tablette de confrères.

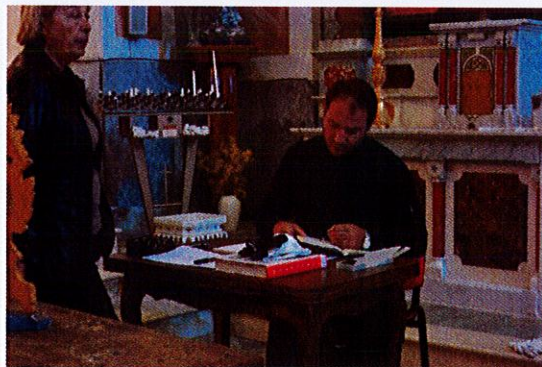


PIANA

Constat d'un retable en vue de sa restauration

RUGLIANU

Mission de conditionnement



BORGU

Constat environnemental

BRANDU	Constat environnemental
A PENTA DI CASINCA	Constat environnemental
PIOGHJULA	Constat environnemental AMO dossier sub
SANTU NICULAIU	Constat environnemental
SANTU PIETRU DI TENDA	AMO Conservation des textiles Constat environnemental
BASTIA	Conseil infestations Prise en charge du banc Favallelli
MERUSAGLIA	Diagnostic sanitaire suite à découverte de moisissures et proposition d'accueil du retable au CCRPMC (attente retour de convention)

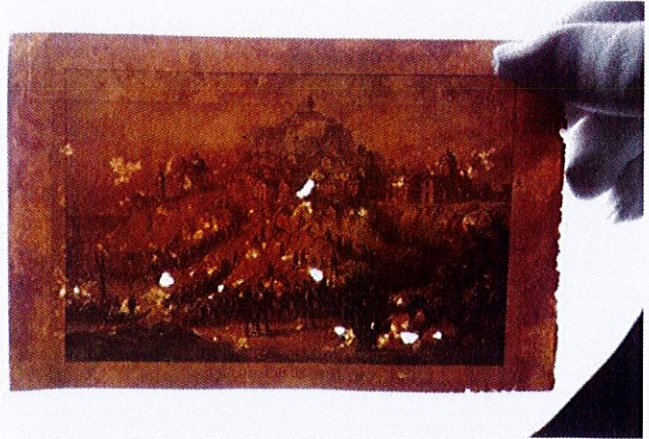
MERUSAGLIA Chantier des collections :

**MUSEE
PASCAL
PAOLI**

Réalisation d'une fiche
d'état sanitaire pour
chaque objet du musée

Plan de conservation
restauration des œuvres

Identification des insectes
pour plan de conservation
environnemental



V. Opérations de restauration

Le centre examine les dossiers de conservation-restauration de patrimoine mobilier déposés auprès de la Collectivité de Corse et émet un avis. Il est amené à demander des précisions complémentaires sur les objectifs et finalités des opérations, proposer un réexamen des problématiques, des propositions et moyens ou des prestataires envisagés. Il peut aussi se rendre sur les lieux ou dans les ateliers, en cours et après les opérations, afin de vérifier la conformité des travaux ayant bénéficié d'une aide de la Collectivité de Corse.

Aide aux communes

- Le centre a présenté deux délibérations pour l'année 2018 regroupant l'ensemble des demandes de subventions retenu pour un montant affecté de **290 668 € HT**.
- **Le patrimoine mobilier classé Monuments Historiques, propriété de collectivités publiques :**

Commune	Objet	% d'aide	Montant de l'aide
Curbara	Statue saint Antoine Abbé	70 %	4 060 €
Curbara	Dépose du dais	70 %	20 930 €
A Porta	Orgue	80 %	3 544 €
Ochjatana	Statue saint Barthelemy	80 %	3 256 €
Pioghjula	Stalles	80 %	26 361 €
Santu Niculaiu	Meuble chapier	65 %	15 652 €
Calinzana	Tableau de la Cène et tabernacle	65 %	18 200 €
Ruglianu	Tribune d'orgue	70 %	16 597 €
Pianellu	Crucifix	80 %	2 640 €

- **Le patrimoine mobilier - Patrimoine non protégé**

Commune	Objet	% d'aide	Montant de l'aide
Bunifaziu	Equipement réserve	45 %	7 512 €
Brandu	Tableau saint Antoine	45 %	2 610 €
Brandu	Tableau crucifixion	45 %	3 150 €
San Gavinu di Carbini	Crucifix	50 %	4 790 €
Petricaghju	Abats voix	70 %	3 360 €
Costa Verde	Tableau crucifixion	50 %	5 650 €
Chisà	Sculpture	80 %	5 360 €
Nuvella	14 tableaux et un crucifix	70 %	10 535 €
Santu Niculaiu	6 tableaux	40 %	27 880 €
U salgetu	19 tableaux 18 vêtements sacerdotaux et du mobilier en bois.	70 %	28 567 €
San Lorenzu	2 tableaux	75 %	1 725 €
I Prunelli di Casacconi	Tableau du rosaire	45 %	3 510 €
I Prunelli di Casacconi	Saint Antoine de Padoue et Saint Roch	45 %	1 395 €
Bastia	Feuille d'antependium	30 %	5 280 €
Bastia	Tableau scène de	30 %	3 600 €

Bastia	Martyre Portrait Marguerite de Boury	30 %	3 000 €
A Petracurbara	Tableau ND du suffrage	50 %	4 550 €
Lumiu	Tableau du maître autel	45 %	2 475 €
Brandu	Tableau de la Vierge	45 %	3 128 €
A Penta di Casinca	14 tableaux de l'église Saint Michel	45 %	54 000 €

Maîtrise d'ouvrage

- Le Centre a réalisé 2 marchés de restauration en maîtrise d'ouvrage :

Marché de maintenance de l'orgue de la cathédrale d'Aiacciu

Marché de restauration de la statue A Madunuccia d'Aiacciu, restauration dans les ateliers du C.C.R.P.M.C du 3 décembre 2018 au 10 mars 2019.



A Madunuccia - avant traitement lumière du jour - Face et revers. CCRPMC 2018



VI. Valorisation

Médiation

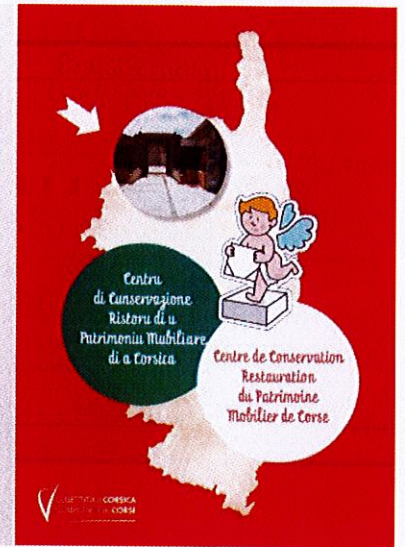
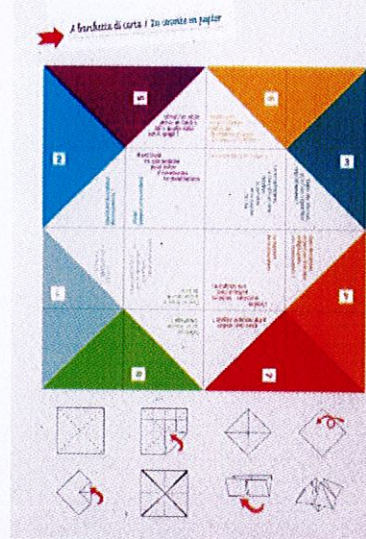
Le centre a créé les supports pédagogiques bilingues, pour les activités de médiation suivantes :

		Visite guidée <i>Le voyage d'Angelo</i> Durée : 45 min Jeu : A barchetta di carta	Atelier à l'intérieur de la peinture. <i>Reconstitution d'une peinture. Connaître la stratigraphie.</i> Durée : 4 h L'élève repart avec le livret jeu et sa peinture.	Accueil libre Journées portes ouvertes <i>Dessine-moi une retouche !</i> <i>Le constat d'état c'est quoi ?</i> <i>Découverte sensorielle des matériaux de la peinture</i>
Cycle 1	Maternelle	X		X
Cycle 2	CP	X		X
	CE1	X		X
	CE2	X		X
Cycle 3	CM1	X	X	X
	CM2	X	X	X
	6 ^{ème}	X	X	X
Cycle 4	5 ^{ème}	X	X	X
	4 ^{ème}	X	X	X
	3 ^{ème}	X	X	X
Lycée	2nde	X	X	X
	1ère	X	X	X
	Terminale	X	X	X

Visite guidée : le voyage d'Angelo

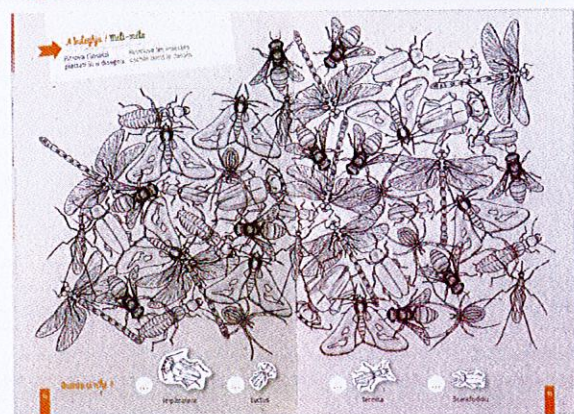
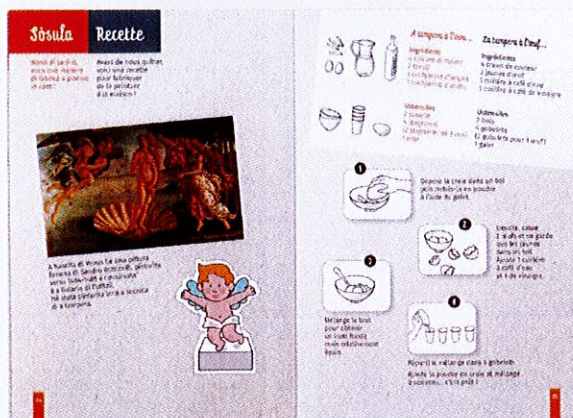
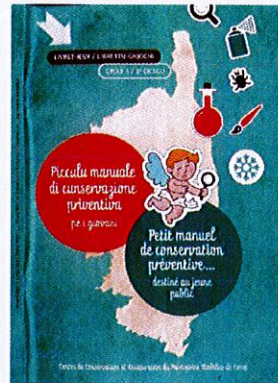


6 panneaux pédagogiques dans l'espace technique, pour support à la visite guidée.



Une brochure pour support à la visite avec un jeu de cocotte à devinettes.

Atelier à l'intérieur de la peinture : Manuel de conservation préventive jeune public



Un livret de 31 pages résumant les notions de conservation - restauration de la peinture sur toile.

Ce livret est le support de l'atelier de médiation : A l'intérieur de la peinture.

Il sera décliné dans les prochaines années pour différentes techniques artistiques : La fresque, la céramique, la sculpture, le textile.

Marché graphisme et impression pour un montant de **15 000 € HT**

Marché acquisition de matériel pour l'atelier « à l'intérieur de la peinture » **5000 € HT**

Exposition

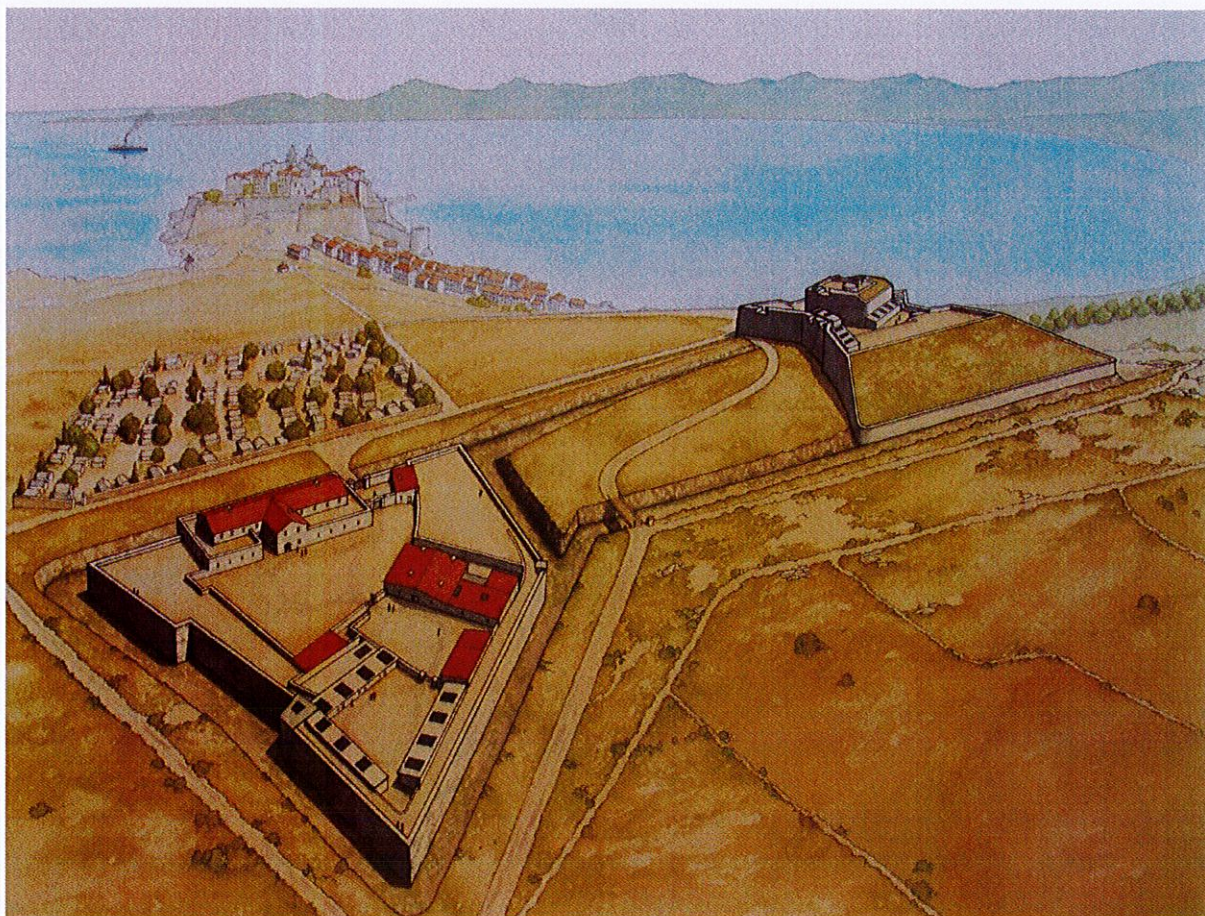


Illustration originale de Dume Groebner pour le CCRPMC de Calvi

Pour inaugurer son ouverture au public, le CCRPMC organise une exposition temporaire intitulée « Du fort au Centre : L'histoire d'un lieu ». L'exposition sera ouverte gratuitement au public tous les vendredis, jusqu'en octobre 2019.

Nous retraçons l'évolution de l'architecture des deux forts et leurs remaniements jusqu'à nos jours. Il était important de présenter au public l'endroit dans lequel le centre a été construit, car dans son architecture se mêle l'ancien et le moderne. Ces recherches nous ont mené à découvrir les terribles conditions carcérales des prisonniers politiques du 19^{ème} au 20^{ème} siècle, dans les casernes Charlet et Maillebois.

Seront présentés des objets du quotidien des officiers et des marins ayant vécu dans la caserne Charlet.

Les prêteurs sont : Association Sintinelle, Association A Bandera et les archives de Corse-du-Sud.

Le marché graphisme et impression de l'exposition a été réalisé pour un montant de **20 000 € HT**.

VII. Projets 2019

- Création du service CCRPMC
- Validation et application du règlement intérieur et des conventions entre la CdC et les restaurateurs.
- Création d'une base de données File Maker - (création de poste de documentaliste)
- Formation continue des agents en conservation préventive (convention CICRP de Marseille)
- Création d'un partenariat de recherches avec l'université de Corse. (en cours)
- Equipement en matériel d'analyses (entomologie et analyse de couches picturales)
- Accueil d'un colloque sur l'archéologie - avril 2019
- Réalisation d'un colloque sur la conservation préventive des trésors religieux
- Création d'une nouvelle exposition pour janvier 2020
- Accueil des premiers groupes scolaires (premier groupe le 25 janvier avec une école de Calvi)
- Développer les activités de médiation : publics scolaires et adultes.
- Equipement du studio photo
- Prise de contact pour projet européen des centres de conservation (Italie-Corse-Paca)

Accusé de réception

Objet	RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU CENTRE DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE MOBILIER DE CORSE (CCRPMC) DE CALVI
Identifiant acte	02A-200076958-20190221-033556-DE
Identifiant interne	033556
Date de réception par la préfecture	8 mars 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	21 février 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	8.9

[Fermer](#)